

« Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, rien ne doit être perceptible pour les bénéficiaires. Ça doit être indolore. »

Matthieu DAELE

**260** C'est le nombre de personnes (suppléants compris) qui vont composer les comités de gestion du futur OIP.

**L'Agence wallonne de la Santé entre au Parlement wallon**

# « Ni pléthore, ni super-ministre »

**Une structure « pléthorique » ? Un ministre aux super-pouvoirs ? Le MR s'inquiète déjà un peu pour la future Agence wallonne de la Santé.**

● **Pascale SERRET**

**D**ébut de parcours décrétal pour l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et de la Famille. Maxime Prévot sourit. « Ça s'appellera autrement. On va trouver quelque chose de plus facile et de plus sexy », précise le ministre wallon de la Santé (cdH).

Le nouvel organisme d'intérêt public qui va gérer ces nouvelles matières régionales (lire nos éditions du 3 juillet 2015) a été présenté hier en commission Santé du Parlement wallon.

Premier tour de table pour un débat qui se poursuivra à l'automne, autour du décret.

« Un trompe-l'œil ? »

Le nouvel outil, qui sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016, doit être chapeauté par un Conseil général. Les matières sont divisées en trois départements : « Bien-être (personnes âgées) et Santé », « Handicap » et « Politiques familiales » (avec le gros portefeuille des allocations familiales, soit un budget de plus de 2 milliards).

Sous la supervision du Conseil général, composé de 21 personnes, l'organigramme sera donc agencé en trois bran-

ches, flanquées chacune d'un comité.

« Ça fait 260 personnes à désigner. Un travail colossal. Or le 1<sup>er</sup> janvier 2016, c'est demain, note Pierre-Yves Jeholet à la tête de l'opposition MR. C'est par ailleurs une structure pléthorique. Sur papier, ça peut tenir la route. Mais il faudra voir comment ça va fonctionner dans la réalité. C'est à la fois une interrogation et une inquiétude. »

Le MR voit aussi dans le nouvel outil une structure bicéphale qui se partage entre le Conseil général et le ministre compétent. « C'est certain, vous vous êtes beaucoup impliqué. Le ministre décide de beaucoup de choses. À se demander si ce n'est pas une structure en trompe-l'œil, avec des comités dépossédés des décisions à prendre », pose Pierre-Yves Jeholet. Qui salue néanmoins le travail réalisé par le cabinet pour boucler cette première étape dans un timing serré.

**Question de tournure...**

Maxime Prévot rassure : « Je ne veux pas m'ériger en super-ministre des pouvoirs spéciaux. Des compétences régaliennes ont été précisées dans le champ politique pour que le ministre puisse poser ses actes ». Pas inutile, considère Maxime Prévot : il prend

pour exemple la grosse machine du Forem, « qui a tellement de prérogatives qu'on a du mal à faire la différence entre la directrice de l'organisme et la ministre de l'Emploi ».

« Mais peu de choses changeront, à part les agréments octroyés par l'Awiph, qui reviennent parmi les prérogatives régaliennes. »

« Et quand le décret précise que "le ministre décide", c'est une tournure légistique, comme quand on parle du roi dans la loi », explique-t-il.

« C'est moins qu'aujourd'hui »

Quant à la structure pléthorique de 260 personnes, ça peut frapper les esprits, c'est vrai.

« D'autant que Pierre-Yves Jeholet compte aussi les suppléants. Mais je peux assurer que c'est beaucoup moins

qu'aujourd'hui. Il y a une vraie rationalisation. Mais la matière est tellement vaste qu'on ne peut pas non plus se contenter de 20 interlocuteurs », conclut le ministre wallon de la Santé.

Le texte du projet de décret, approuvé en 1<sup>re</sup> lecture au gouvernement wallon début juillet doit encore franchir les autres étapes (2<sup>e</sup> lecture, Conseil d'État, 3<sup>e</sup> lecture), pour atterrir au Parlement wallon vers octobre ou novembre, selon Maxime Prévot. ■

## « Un maximum de garde-fous »

Maxime Prévot l'avait déjà annoncé au début du mois de juillet. Il confirme : au Conseil

général comme dans les trois comités, les représentants de « l'autorité » seront désignés en fonction de la dé D'Hondt. Une manière d'associer l'opposition dans la gestion au quotidien de cette nouvelle administration,

qui va rassembler 800 fonctionnaires de la Région, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du fédéral. Un Conseil de stratégie et de prospective sera institué en annexe pour des recommandations à long terme,

ainsi qu'un Comité de monitoring financier et budgétaire. « L'Agence va gérer un budget global de 4,25 milliards environ. Il faut un maximum de garde-fous », explique Maxime Prévot.

# « L'Agence n'est qu'un tuyau... »

Certains éléments turlupinent aussi le groupe Écolo, dans le profil de cette future grosse administration « Santé ». « Ainsi, le ministre Prévôt avait annoncé une gestion paritaire du nouvel OIP », relève le député Écolo Matthieu Daele. Les organisations syndicales sont bien représentées, tout comme le monde patronal. « Ils sont en effet présents dans chaque comité. Mais dans la branche Santé, on compte seulement 2 représentants sur 23. Ce n'est pas du paritaire, ça... »

Écolo se demande aussi pourquoi les aînés ne sont pas directement représentés au comité « Bien-être et Santé », qui les concerne directement (puisque la branche « Bien-être » intègre l'accompagnement des personnes âgées). Par contre, les personnes handicapées et les familles sont bien représentées dans leur comité respectif. « Nous y reviendrons lors de l'examen du décret s'il n'est toujours pas prévu d'intégrer une représentation directe des aînés d'ici là », annonce Matthieu Daele.

Qui souhaite aussi le plus d'harmonie

possible, et même pas de différence du tout, entre les modèles d'OIP Santé que les différentes Régions mettront en place d'ici à jan-

vier 2016. « Un organe de concertation est prévu. Mais c'est surtout maintenant qu'il est utile, pas a posteriori. C'est plus facile de donner de la cohérence aux futures entités maintenant que quand elles seront sur des rails », estime le député wallon.

Gommer les différences, alors qu'elles sont inhérentes au processus de régionalisation ? « OK, mais ça n'empêche pas une harmonisation. Et rien n'interdit d'être cohérent », répond Matthieu Daele.

Enfin, pas question pour Écolo que les bénéficiaires ressentent une différence au 1<sup>er</sup> janvier 2016. « Sauf si c'est pour aller vers plus d'efficacité... Mais il est convenu que les transferts de compétences doivent être indolores pour les citoyens, rappelle le député. Au 1<sup>er</sup> janvier, rien ne doit être perceptible pour les gens. Tout le monde partage cet objectif. C'est à vérifier le moment venu. Il faut rappeler que l'OIP, l'Agence, n'est qu'un tuyau par lequel transite la politique. Ce qui importe, c'est ce qui coule dans le tuyau », conclut-il. ■ P.S.